

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis exceptionnellement à la salle polyvalente de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur RATS, Maire.

Étaient présents : M. RATS, M. DEHON, Mme CHAPELLE, M. LEGENTIL, Mme BRUMENT, M. LAIR, Mme CALCOTT, M. BLONDEL, Mme RIVET, M. DRONY, M. GUERIN, Mme DUMESNIL, Mme MOUTON-QUEVAL, Mme DORÉ, M. RENAULT.

Était absent excusé : /

Madame Fabienne DORE est nommée secrétaire de séance.

Les procès-verbaux du 3 septembre 2020 du 8 décembre 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Communications

- INSEE : populations légales au 1^{er} janvier 2018 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- Données de collecte de vêtements : tableau récapitulatif novembre et décembre 2020 ;
- Radicatrail : Course organisée les 24 et 25 avril 2021 ;
- Direction des Routes St Romain : arrêté de voirie pour des travaux d'élagage des arbres sur la RD910 à la hauteur de la ligne électrique (entreprise KRELAG pour le compte d'ENEDIS) ;
- Gendarmerie : signalement d'un véhicule en position de stationnement – Rue du Bocquetal ;
- Club des Aînés : vœux adressés à la municipalité ;
- Préfecture : Arrêté portant sur les périodes d'ouverture de la pêche en eau douce 2021.
- Chemin des Abattoirs.
- Ecurie Normande de Vitesse.
- Service Périscolaire.

2) Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

a) Convention conclue entre la Commune de la Cerlangue et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour la fourniture des masques.

b) Demande de fonds de concours d'investissement.

3) Préfecture

a) Convention pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats - @ctes.

4) Covid 19 : Occupation des salles – associations et auto-entrepreneur

a) C K Danse : Karine VALLIN

b) Club S Mabire

5) Questions diverses

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil pour les mots reçus pour la nouvelle année. Cela m'a fait plaisir et très touché.

Je voulais souhaiter un bon retour à Stéphanie après un certain temps d'absence.

Monsieur le Maire expose que les conditions de se réunir sont très compliquées et que la distance de 2m est obligatoire entre chaque table.

Monsieur le Maire demande à ce que chacun soit concis.

COMMUNICATIONS

INSEE : populations légales au 1^{er} janvier 2018 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 : La population fixe est 1 282 et une population comptée à part de 112 (maison des enfants et la MFR) soit une population totale de 1 394 habitants.

Données de collecte de vêtements : les chiffres ont baissé avec un tonnage en 2019 de 4 tonnes 727 kg et en 2020 3 tonnes 516 kg.

Radicatrail : Course organisée les 24 et 25 avril 2021 : annulée à ce jour

Direction des Routes St Romain : Arrêté de voirie pour des travaux d'élagage des arbres sur la RD910 à la hauteur de la ligne électrique (entreprise KRELAG pour le compte d'ENEDIS) : les travaux d'élagage ont été réalisés rue de la morinerie.

Gendarmerie : signalement d'un véhicule en position de stationnement – Rue du Bocquetal : on a été alerté pour une voiture en stationnement de 7h à 7h10.

Je vous donne le résultat de la gendarmerie : il s'agit du livreur de journaux qui emprunte tous les jours cette rue et qu'il fait sa pause à cet endroit. A charge pour vous d'informer les gens qui se posent la question.

Club des Aînés : vœux adressés à la municipalité : Nous avons eu un mot très gentil du président du club des aînés pour la municipalité. Les anciens vous envoient les vœux.

Préfecture : Arrêté portant sur les périodes d'ouverture de la pêche en eau douce 2021 : l'ouverture de la pêche du 13 mars au 19 septembre 2021.

Chemin des Abattoirs : Nous avons eu certaines remarques que le chemin des abattoirs vers la Morinerie n'était plus praticable. J'ai donc envoyé une lettre recommandée à l'agriculteur et je me suis rendu sur place avec d'autres agriculteurs et j'ai été obligé d'admettre que c'est notre chemin qui n'est plus à la bonne place. Ils m'ont fait voir et j'ai vu l'emplacement.

Les agriculteurs ont tout nettoyé ; le chemin a été remis à sa place. Tout est rentré dans l'ordre.

On a échangé et tout s'est très bien passé. J'admets que c'est plutôt la mairie qui était en faute mais je n'ai pas de service et cela n'est pas toujours évident de se rendre compte des choses.

Ecurie Normande de Vitesse : J'ai reçu un mot de l'écurie normande de vitesse car il va faire cette année en championnat de France le 600 super sport. Il a écrit à tous ses sponsors et il faut savoir qu'à chaque course il informe tous les sponsors, la presse etc..

Quelques lignes qui ont été envoyés à tout le monde :

« Quelques nouvelles en ce début d'année »

« J'ai la chance de la commencer avec un top article dans le journal de ma commune : La Cerlangue. L'occasion pour moi de remercier notre conseil municipal, ainsi que tous mes partenaires ! »

Monsieur le maire précise qu'il a trouvé cela très sympa et correct.

Service Périscolaire : Il a eu quelques changements.

Madame ANDOUARD qui était directrice du service périscolaire a demandé sa mutation pour la commune d'Yvetot avec une date d'effet au 1^{er} mars 2021. Un accord est donné à cette mutation.

Monsieur le Maire informe également qu'un agent du service périscolaire a fait un abandon de poste en ne se présentant pas à son poste.

Monsieur le Maire précise que suite à ces deux départs, nous avons envoyé un courrier à la CAF ainsi qu'à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale afin de nous retirer du contrat enfance jeunesse et du service de prestation ordinaire.

En effet, nous ne sommes plus en mesure de respecter la réglementation demandée. Le vrai problème c'est que je ne peux pas proposer beaucoup d'heures par mois. Nous ne pouvons pas donner un salaire décent.

Après en avoir discuté avec quelques maires et ma référente qui est Françoise, on s'est bien rendu compte que c'était trop lourd tant au point de vue administratif qu'au point de vue du personnel encadrant.

Nous avons donc décidé de nous remettre en garderie municipale avec moins de contrainte au 1^{er} janvier 2021.

Françoise Chapelle : Avec le contrat enfance jeunesse et le service de prestation ordinaire, on avait une obligation d'un taux d'encadrement avec un 1 adulte pour 14 maternelles et 1 adulte pour 18 primaires.

Parfois, on a été obligé de refuser des enfants. Cela a été le cas d'une maman qui s'est vu refuser un contrat à temps plein car nous dépassions les taux.

Au point de vue administratif, c'est très contraignant avec des subventions qui baissent énormément.

LE HAVRE SEINE METROPOLE

<p style="text-align: center;">MASQUES DE PROTECTION COVID-19 - FINANCEMENT - CONVENTION - SIGNATURE - AUTORISATION.-.</p>

Présentation de Monsieur le Maire - Afin de protéger la population et les agents publics des collectivités des risques de contamination par le coronavirus, la communauté urbaine a lancé dès le 15 avril une procédure d'achat groupé de masques de protection pour les communes qui le souhaitent. Les premières livraisons ont eu lieu début mai 2020.

La Région Normandie, autorité de gestion des fonds européens, a mis en place un dispositif d'aide au titre du FSE (Fonds social Européen), permettant de cofinancer jusqu'à 80% du coût d'achat TTC des masques de protection.

Le versement de ce financement requiert la signature d'une convention entre la Communauté urbaine et les 53 communes concernées afin de déterminer les modalités financières de partage du reste à charge après déduction de la subvention FSE attendue.

Le prix TTC facturé par la communauté urbaine à chaque commune tient compte des coûts des différentes commandes passées par type de masque. La communauté urbaine n'applique aucun coût de gestion.

La commune a reçu 100 masques chirurgicaux lavables adulte, 5 000 masques chirurgicaux jetables pour un coût total d'achat TTC de 3 411,17 €. Après déduction de la subvention FSE, le reste à charge pour la commune est de 682,23 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les budgets des exercices 2020 et 2021;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT

- Que la Région Normandie, via sa gestion du FSE, soutient l'achat de matériel de protection contre la Covid-19 ;
- Que la commune a souhaité protéger la population et ses agents ;
- Que les achats de masques ainsi réalisés par la Communauté urbaine pour le compte de la commune sont éligibles au dispositif FSE ;
- Qu'il convient, par convention, de définir les engagements réciproques de la commune et de la Communauté urbaine dans le cadre du financement FSE ;
- Qu'il convient pour la commune de rembourser à la communauté urbaine le reste à charge du coût d'achat des masques après déduction du financement FSE.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire** à signer la convention de partenariat avec la Communauté urbaine dans le cadre du financement FSE.
- **De verser** au bénéfice de la Communauté urbaine sa contribution financière d'un montant de 682,23€, conformément à la convention de partenariat

Fonds de concours d'investissement attribué par la Communauté Urbaine – Le Havre Seine Métropole

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole attribue un fonds de concours d'investissement pour accompagner les communes membres dans le financement de leurs dépenses d'investissement.

L'attribution de ce fonds de concours est soumise à conditions :

- Une délibération du conseil municipal précisant la nature des dépenses d'investissement et sollicitant l'octroi de fonds de concours.
- Un montant minimum de travaux ou d'acquisition de 5 000 € HT (à partir du 1^{er} janvier 2019).
- Que la commune devra assurer au moins 20 % du montant total des financements.

Vu,

- La délibération du conseil communautaire Le Havre Seine Métropole décidant les modalités d'attribution du fonds de concours d'investissement ;
-

Considérant la volonté de solliciter le versement du fonds de concours d'investissement attribué par la communauté de communes Le Havre Seine Métropole ;

La commune sollicite le fonds de concours d'investissement pour le projet suivant :

Eglise St LEONARD	Montant HT	Montant TTC	Financement extérieur	Observations
Travaux de menuiserie	5 999,52 €	7 199,42 €	0,00 €	
Total opération	5 999,52 €	7 199,42 €	0,00 €	

Aire de jeux	Montant HT	Montant TTC	Financement extérieur	Observations
Création skate park	24 923,89 €	29 908,67 €	0,00 €	
Total opération	24 923,89 €	29 908,67 €	0,00 €	

Restaurant scolaire	Montant HT	Montant TTC	Financement extérieur	Observations
Remplacement du chauffage	6 026,40 €	7 231,68 €	0,00 €	Devis signé le 15/02/2021
Total opération	6 026,40 €	7 231,68 €	0,00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide :

- De solliciter auprès de la Communauté Urbaine le versement du fonds de concours d'investissement pour le projet énuméré ci-dessus attribué à la commune de la Cerlangue sur présentation des pièces demandées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à viser la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats

Annule et remplace la délibération n° 49/2020

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1 et L. 2131-2 ;

Considérant que la Commune de La Cerlangue souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Après avoir pris connaissance de la convention de Mr le Préfet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité, décide :

- De procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- De donner son accord pour que Mr le Maire signe le contrat d'adhésion aux services de JVS Mairistem représentée par Caux Formatique pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- De donner son accord pour que Monsieur le Maire signe le contrat d'adhésion aux services de JVS Mairistem représentée par Caux Formatique pour le module d'archivage en ligne ;
- De donner son accord pour que Monsieur le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Seine-Maritime, représentant l'État à cet effet ;
- De donner son accord pour que Monsieur le Maire signe le contrat de souscription entre La Commune de la Cerlangue et JVS Mairistem représentée par Caux Formatique.
- D'accepter le devis de la société Caux Formatique (JVS Mairistem) pour l'installation du module de dématérialisation iX Change On-Line d'un montant de 1 033 € HT.

- De déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DETR.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Occupation des salles communales

Nous avons eu deux demandes du club de danse et du club de boxe, car en catastrophe ils ont dû arrêter leurs cours. Ils nous demandent donc à cet effet, de faire un geste sur la location de salle.

On ne peut pas revenir sur le montant de l'année 2020, mais en discutant avec les adjoints on s'est mis d'accord sur le montant demandé pour l'année 2021.

Je vous propose donc que pour le club de danse, une cotisation demandée à hauteur de 200 € et pour le club de boxe une cotisation demandée à hauteur de 250 €.

S'ils ne peuvent pas travailler cette année, on reverra notre position.

On vous proposera donc cette tarification à la commission de finances ainsi qu'au vote du budget.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a un litige avec un administré concernant une déclaration préalable. Des suites seront données ultérieurement sur cette affaire.

Monsieur le Maire informe également que je travaille toujours et durement pour que certains bâtiments classés soient réhabilitables suite au passage du POS en PLU.

Monsieur le Maire précise qu'il ne manquera pas de tenir les membres du conseil de la suite donnée sur ces deux sujets.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une jolie carte de vœux de la classe de Madame HAMONET, et de Christine VASSE. Les enfants ont tous signé et c'est vraiment sympa.

Sans autre question la séance est levée à 19h55